

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2017**

Présents : Monsieur WERMEILLE, Maire
Mesdames MAITREJEAN, DUMETIER et MISCHLER
Messieurs CUINET, DUBOZ, GUTRIN, MICHEL, NOEL, PIERRECY, REYMOND et VUILLET

Excusé : M. LUX

**Excusés ayant
donné pouvoir :** Mme GLISZCYNski pouvoir à Mme MAITREJEAN
M. MORINIERE pouvoir à M. PIERRECY

Date de la convocation : 17/08/2017

Madame Jeanne MAITREJEAN est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1- Décision modificative n°3- Budget Principal

Monsieur le Maire explique que pour régulariser les écritures des amortissements, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédits suivants :

<i>Compte</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant des dépenses</i>	<i>Montant des recettes</i>
6811-042	Dotations aux amortissements	+687	
023	Virement Investissement	-687	
28041582-040	Opérations d'ordre entre sections		+687
021	Virement fonctionnement		-687

Le Conseil municipal approuve la décision modificative

2- Décision modificative N° 1 – Budget lotissement

Afin de pouvoir rembourser l'emprunt réalisé auprès de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, Monsieur le Maire informe le conseil de l'ouverture de crédits suivants :

Compte	Désignation	Montant Dépenses	Montant Recettes
1641	Emprunts	+ 85 000.00	
023	Virement à la section d'investissements	+ 85 000.00	
7015	Ventes de terrains		+ 85 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 85 000.00

La décision modificative est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 – RPQS 2016

Monsieur Alain REYMOND présente, chapitre par chapitre, le rapport sur le prix et la qualité du service eau potable pour l'année 2016.

Monsieur REYMOND précise qu'il serait peut-être nécessaire de lancer une réflexion sur d'éventuels travaux rue de Franche-Comté avant 2020.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

Le maire propose de fixer le ratio à 100% , à partir de l'année 2017 , pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur et commun à tous les cadres d'emplois .

Le Conseil municipal approuve la proposition du Maire.

5- Création de poste

Monsieur le Maire explique, au conseil, que l'employé communal remplis les conditions d'éligibilité au grade d'agent de maîtrise principal, et rappelle que le grade créé est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent. Il propose au Conseil de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de poste d'agent de maîtrise principal.

6- ONF : contrat d'approvisionnement

Après présentation de la proposition de vente de gré à gré par contrat d'approvisionnement de bois pour l'année en cours. Le conseil a décidé de ne pas accepter ce contrat jugé trop couteux.

7- Vente de terrain

Réservation d'une parcelle sur le lotissement « Sous le Crêt », parcelle n° 12 d'une superficie de 1 355 m² cadastré section AA n° 278 d'un montant de 52 845 € HT.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

8- Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Une redevance spéciale est appliquée aux professionnels ayant signé une convention avec le SICTOM, par conséquent, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide d'exonérer les entreprises suivantes de la TEOM:

- . EUROBOBINAGE – ZA La Fin du Chêne – 39300 CIZE
- . STEPHAGRI – ZA La Fin du Chêne – 39300 CIZE
- . LIBOZ Rachel – ZA La Fin du Chêne – 39300 CIZE
- . ES SOUABNI Ahmed – ZA La Fin du Chêne – 39300 CIZE

III– DOSSIERS EN COURS

Réhabilitation mairie

Suite à la 1^{ère} réunion avec SICA demandant une modification du projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie, SICA a transmis un second projet avec la création d'un 4^{ème} logement. Ce projet est validé par le conseil sous réserve de l'acceptation de l'agrément BBC du nouvel appartement.

Lotissement « Sous le Crêt »

Le lot n° 5 du lotissement « Sous le Crêt » est réservée, dans l'attente de la confirmation dans les prochains jours.

IV - QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil que la trésorerie a fait parvenir un état de la situation financière de la commune, qui sera présenté à la prochaine réunion de conseil.

- ✓ Monsieur Bernard PIERRECY propose, afin d'éviter des dépôts sauvages sur la place à bois de mettre une barrière. Il suggère que l'employé communal installe la barrière en utilisant celle de l'ancienne décharge.

- ✓ Il a été demandé de relancer l'entreprise MAUFFRAY, pour le remplacement du panneau « stop » vers l'école qui avait été renversé lors d'une livraison de matériaux.

- ✓ Après accord de l'état pour créer la route forestière débouchant sur la nationale 5, la commune vient de lancer une consultation auprès de bureaux d'étude afin de réaliser une étude géologique du terrain.

- ✓ En date du 1^{er} août 2017, la commune a reçu de la Préfecture l'arrêté portant attribution d'une subvention au titre de la DETR, pour les travaux d'accessibilité de la Maison du Bief.

Cize le 29/08/2017

P/Le Maire,
L'adjointe déléguée

Jeanne MAITREJEAN